

**Intervention de Jean-François Cordet,
préfet de la région Nord – Pas-de-Calais - Picardie
devant le Conseil économique, social et environnemental régional**

Mardi 12 janvier 2016

Monsieur le Président du Conseil régional,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil économique, social et environnemental régional,

Je suis heureux de procéder avec vous aujourd'hui à l'installation du Conseil économique, social et environnemental de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie.

Il était d'usage en Nord – Pas-de-Calais que l'installation du Ceser, fondée sur un arrêté du préfet de région, se fasse à la préfecture.

Vous avez souhaité, M. le président Degroote, qu'aujourd'hui cette séance se tienne à l'Hôtel de région. Je m'en réjouis, dans la mesure où elle facilite la présence de M. le président du Conseil régional.

Je souhaite néanmoins vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers, que la préfecture vous demeure ouverte bien évidemment, et constamment.

Nous vivons aujourd'hui un moment important. Le Ceser est à la fois la principale institution consultative à l'échelon régional et la seconde assemblée de la collectivité régionale, placée auprès du Conseil régional et de son président.

Les missions du Ceser sont larges, son rôle est éminent, son action doit être élevée.

Je tiens à saluer à cet égard le travail accompli par les membres des 2 Ceser sortants et de leurs présidents, puisque j'ai eu la chance et le privilège de travailler avec chacun d'eux.

Je l'avais déjà dit - certains d'entre vous s'en souviennent peut-être -, le 1^{er} juillet dernier, lorsque les présidents Degroote et Camine m'avaient invité à intervenir lors du colloque que vous aviez tenu, au Nouveau Siècle.

Je le redis avec force et conviction aujourd'hui : la nouvelle région est une très grande région :

- la 3^e de France, après Ile-de-France et Rhône-Alpes – Auvergne, avec 6 millions d'habitants, la plus jeune de France aussi ;
- forte de sa culture d'innovation et de son dynamisme économique, elle présente cependant des fragilités sociale, sanitaires, éducatives.

Elle a besoin pour réussir des forces vives que représentent le Ceser.

Cela fait 12 jours maintenant que la région est devenue une réalité : administrative, juridique, politique. Même si l'on compte l'intense préparation que nous avons tous conduite en 2015, nous savons que ce n'est pas en 12 jours qu'une région se fait. Cette région est ainsi encore, en grande partie, en création et chacun, dans ses fonctions, ses responsabilités, ses compétences, se doit de contribuer le plus activement à sa réussite.

Dans ce contexte, le rôle du Ceser est sans doute plus important qu'il n'a jamais été : issus des deux anciennes régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie, que vous connaissez parfaitement, vous êtes aux avant-postes pour souligner les évolutions qui vous paraissent nécessaires pour l'économie, la société, l'environnement à l'échelle de notre nouvelle région.

1. L'Etat soutient les forces vives de la Région

Dans le travail que vous allez mener, et pour les institutions que vous représentez, vous devez savoir que vous pouvez compter sur l'Etat. Ce ne sont pas simplement des mots, et je les illustre.

Tout d'abord - là aussi ce n'est pas une nouveauté dans ma bouche - : chaque fois que vous le souhaitez, les services de l'Etat apporteront leur participation, leur expertise, aux travaux que vous mènerez, aux initiatives que vous prendrez. J'ai donné des instructions claires en ce sens et les services de l'Etat attendent vos sollicitations. L'expérience a montré, dans nos deux anciennes régions, que l'appui des Cses sur les services de l'Etat peut conforter les avis rendus et concourir à leur écho médiatique, sans bien sûr limiter en quoi que ce soit l'indépendance des Cses.

Le Cses, c'est d'abord et avant tout une boîte à idées, une institution de liberté, de propositions nouvelles, dont les travaux sont ensuite soumis aux élus, à l'assentiment du suffrage universel.

Ensuite, au-delà des travaux internes au Cses, le soutien de l'Etat en direction des forces vives du territoire, se mesure par quelques chiffres rapides, quelques outils majeurs.

J'en retiendrai trois devant vous ce matin.

Le premier exemple, c'est celui de la **présence financière de l'Etat sur le territoire**. Vous entendez beaucoup parler de « désengagement de l'Etat », une formule qui a fait flores mais que les chiffres ne confirment pas. Les chiffres de la présence réelle de l'Etat sont beaucoup moins connus.

Dès que j'en disposerai pour la nouvelle région, je vous communiquerai les chiffres consolidés. Dès aujourd'hui, je peux vous donner ceux pour le Nord – Pas-de-Calais, issus d'un travail pionnier et ambitieux mis au point par les directions régionales de l'Insee et des finances publiques. Ce que l'on appelle le « poids financier de l'Etat », c'est l'ensemble de ses apports sur le territoire. Le poids net (déduction faite des impôts levés et des dotations transférées aux collectivités) était, en 2014, de plus de 10 milliards en Nord – Pas-de-Calais, en situation relativement stable sur les dernières années. Il s'agit bien là d'une valeur annuelle, qui comprend les investissements, l'intervention courante, le salaire des 140 000 fonctionnaires qu'il y emploie au service de tous.

La deuxième illustration, c'est celle des **contrats de plan Etat – région (CPER)**. Vous avez, dans vos conseils respectifs, rendu chacun un avis sur les projets de contrat de plan signés dans les deux régions au mois de juillet 2015. Au plan national, les CPER, ce sont 30 milliards d'euros investis dans les territoires d'ici 2020.

En Nord – Pas-de-Calais Picardie, les deux contrats mobilisent 4,3 milliards d'euros : 3,5 en Nord Pas de Calais et près de 800 millions en Picardie. 4,3 milliards pour 6 priorités majeures : pour les transports, pour le numérique, la recherche et l'enseignement supérieur, pour l'environnement, pour l'innovation, pour le développement des territoires enfin.

Les crédits de l'Etat représentent la moitié de cette somme, plus de 2,1 milliards. C'est considérable, nous sommes aux tout premiers rangs nationaux, derrière l'Île-de-France ; et c'est le résultat d'un long et intense travail de concertation et d'un long combat collectif.

Ces montants, comme ces priorités, doivent répondre aux attentes et aux besoins des territoires et de la population et, dans les deux régions où ils ont été préparés, ces contrats se sont appuyés sur des stratégies régionales partagées, entre l'Etat et les collectivités.

Conformément aux orientations nationales, leur mise en œuvre est d'ores et déjà engagée. Pour ce qui est de l'Etat, durant les **5 mois de l'année 2015** ayant suivi les signatures, **plus de 100 millions d'euros ont été engagés par l'Etat à l'échelle de la nouvelle région**. Ils ont permis :

- de répondre aux demandes concernant l'environnement (110 % de la programmation),
- de lancer d'importantes opérations sur les transports, tels l'échangeur entre les autoroutes A2 et A23 (12 millions d'euros) ou la déviation de Gondreville dans l'Oise, ou encore les aménagements du Grand Port maritime de Dunkerque (4 millions d'euros) ;
- de poursuivre l'aménagement du campus universitaire de la citadelle à Amiens (4 millions d'euros),

- de financer prioritairement l'innovation par le dispositif des « territoires catalyseurs d'innovation » (4 millions d'euros) ;
- et de financer plusieurs projets de développement territorial, comme le Centre d'expositions et de congrès de Valenciennes (2 millions d'euros), le soutien à la Mission Bassin minier, la poursuite du programme des cités pilotes du patrimoine mondial de l'Unesco.

Sur le fond, ces contrats ont été conçus pour préparer notre nouvelle région, et bien des projets qu'ils soutiennent y concourent directement. Je pense par exemple à l'électrification de la ligne ferroviaire Amiens-Boulogne, à la sécurisation de la Route Nationale 2, ou encore au développement de l'ensemble de nos universités, du nord au sud de la Région.

Et, vous le savez, s'ils n'englobent pas le projet de Canal Seine Nord Europe, porté par le gouvernement avec le soutien des collectivités territoriales, les contrats de plan comprennent des mesures préparant les territoires à son ouverture.

Le troisième exemple que je prendrai de ce soutien concret de l'Etat aux force vives par de grands outils, c'est celui de la **politique de la ville**.

Nous sommes, après l'Ile-de-France, la première région bénéficiaire des crédits du renouvellement urbain.

54 projets sont inscrits au Nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024.

Nous disposons de près de 600 millions d'euros sur les 10 prochaines années pour améliorer de façon visible une situation contrastée dans les territoires prioritaires de la politique de la ville.

10 % de la population régionale (600 000 habitants) vit dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Nous avons dans la grande région 199 quartiers prioritaires identifiés, regroupés en 43 contrats de ville.

La réussite, sur ces territoires prioritaires, ne viendra pas, nous le savons, d'approches sectorielles, isolées les unes des autres, mais bien d'une conjonction des actions, mêlant développement économique, réhabilitation des logements, accompagnement social des populations. Les institutions que vous représentez ont toutes leur rôle à jouer dans ce combat, dans lequel l'Etat injecte des crédits considérables et mobilise ses services.

Voici trois exemples, volontairement limités mais que j'ai voulu clairement illustratifs, de l'action de l'Etat, qui concilie prise en compte de l'urgence et traitement dans la durée.

Les pouvoirs publics ont besoin de l'éclairage du Ceser

J'ajoute que si l'Etat soutient, à travers vous notamment, les forces vives de la Région, les pouvoirs publics attendent aussi que le Ceser éclaire leur action.

Je le dis avec conviction s'agissant de l'Etat, et je ne pense pas que M. le Président Bertrand en ait une vision très différente.

Au moment où nos concitoyens s'interrogent avec une acuité croissante sur le rôle des assemblées qui les représentent, la densité, la fréquence, la pertinence, j'allais dire le « mordant » des avis et des motions du Ceser doivent être plus visibles que jamais.

Le champ qui s'offre à vous est immense : l'économie, le social, l'environnement, c'est-à-dire le cœur de vos compétences, ce sont trois priorités d'action centrales pour les collectivités publiques – Etat compris.

Alors, n'hésitez pas, saisissez-vous des demandes que vous fera M. le président du Conseil régional, et auto-saisissez-vous, comme les textes vous en donnent la latitude.

Travaillez, mettez à contribution les organisations dont vous êtes issus, sollicitez des experts extérieurs, stimulez la réflexion collective, institutionnelle, médiatique. Il y a tant à faire ! Vous êtes, institutionnellement, le « think tank » de cette nouvelle région.

Je pense aux questions de logement, ou à celles d'environnement, qui sont à mon sens des priorités encore assez peu investiguées à l'échelle régionale nouvelle. Bien d'autres sont à votre main, il n'appartient qu'à vous de vous en saisir !

L'approche institutionnelle : l'installation

En application des dispositions du décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015, le Ceser Nord – Pas-de-Calais Picardie que nous installons ce jour est composé des membres des Ceser arrêtés au début de l'automne 2013.

Soit 197 conseillers : 119 issus de Nord – Pas-de-Calais, 78 de Picardie.

Conformément au décret que je viens de citer, votre mandat prendra fin au 31 décembre 2017. Vous avez ainsi deux belles années pleines d'activité, je dirais même d'action.

Nous avons la chance, depuis 2013, de disposer de Ceser rajeunis et féminisés, davantage ouverts à l'économie sociale et solidaire et à la reconnaissance du handicap, ce sont des atouts supplémentaires face aux enjeux de la nouvelle région.

Je suis convaincu qu'ensemble vous serez force d'analyse, de proposition, de contre-proposition, je vous en remercie par avance et m'en réjouis vivement.

Je cède maintenant la parole à M. le président du Conseil régional.